

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 17 octobre 2017

Monsieur le Maire procède à l'appel ; sur 23 élus,

18 élus sont présents : FROMONT Pascal, LAURENT Pierre, CHRISTOPHE Pierre, DECARPENTERIE Danièle, SIROS Claudie, LECERF Hubert, D'HONDT Marie-Paule, BENDLEWSKI Maryline, ROUSSEAU Laurent, SERGENT Olivier (*arrivé à 19h15*), BECART Delphyne, MONTOIS Daniel, DEBARGE Anne, GEUNS Marie-Claude, DEREGNAUCOURT Christelle, BOUTRY Stéphane, LIBBRECHT Bernard, FRERE Florence

5 Absents excusés : DEREGNAUCOURT Dany (procuration à LAURENT Pierre), CASTELAIN Aurélie (procuration à DECARPENTERIE Danièle) ROSE Bertrand (procuration à CHRISTOPHE Pierre), JOPS Ingrid (procuration à BECART Delphyne), ABRAHAM Grégory (procuration à LIBBRECHT Bernard)

Secrétaire de Séance : BENDLEWSKI Maryline.

→DELIBERATIONS

1/ Création au tableau des effectifs d'un poste d'Adjoint Territorial d'animation à temps complet

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Vote 40/2017 : à l'unanimité 22 oui

❖P. Laurent précise qu'une réponse favorable du CG 59 a été donnée pour l'intégration directe de Séverine Montury au niveau des écoles, et ce, dès le 1er janvier 2018. Celle-ci remplacera Denise Prévost qui était adjoint technique. Mme Montury est stagiaire BAFA et passera prochainement son perfectionnement afin de valider son diplôme.

2/ Création au tableau des effectifs d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet.

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Vote 41/2017 : à l'unanimité 22 oui

❖P. Laurent précise qu'une annonce était parue du 15/07 au 10/09 pour ce poste ; la mairie a reçu une soixantaine de candidatures. Après tests et entretien, c'est la candidature de Madame Pascale Hoffman, domiciliée à Monchecourt, qui a été retenue.

3/ Création d'une régie qui regroupe la cantine et la garderie scolaires.

M. le Maire explique, qu'avec la mise en place d'un portail famille pour la gestion de la cantine et périscolaire, il y a lieu de procéder à la création d'une régie qui regroupe la cantine et la garderie, à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Suite à cette création, un régisseur titulaire et un régisseur suppléant seront nommés.

Afin de faciliter les pointages, le tarif de la garderie sera calculé à l'heure et de ce fait, la vente et l'édition des cartes seront supprimées.

Tarifs Garderie Pour les familles imposables : 1,60 € l'heure.

Pour les familles non imposables : 1,10 € l'heure

A partir de 18 h30, l'heure entamée sera facturée.

Vote 42/2017 : à l'unanimité 23 oui

4/ Indemnité de responsabilité de régie.

M. le Maire propose à l'assemblée les indemnités suivantes pour les régisseurs de recettes concernant l'encaissement du produit :

Des locations Salle des Fêtes : Montant de l'indemnité de responsabilité annuelle : 110 euros.

Des repas de la Cantine scolaire et des droits perçus pour la garderie de l'Ecole Léon Lambert : Montant de l'indemnité de responsabilité annuelle : 200 euros.

Vote 43/2017 : à l'unanimité 23 oui

5/ Nouvelle offre de règlement aux usagers de la collectivité : mise en place du prélèvement automatique.

M. le Maire expose qu'à compter de Janvier 2018, un système de facturation aux familles va être institué en lieu et place des régies existantes pour ce qui concerne la restauration et la garderie scolaires. Les conditions d'accès des familles au service de restauration scolaire sont modifiées de manière significative. La municipalité s'adapte ainsi aux exigences du fournisseur de repas, mais également aux conditions d'accès au logiciel informatique de gestion mis à disposition par la CCPC ainsi qu'au programme de règlement des factures développé par la Direction Générale des Finances Publiques, qui permettront à la commune de proposer de nouveaux services aux parents.

Afin de faciliter les démarches des parents obligés de se rendre régulièrement à l'école pour régler la cantine ou la garderie, et pour éviter des retards de paiement, il est proposé de mettre en place le prélèvement automatique comme mode de paiement, en plus des modes de règlements classiques (espèces, chèques).

Ce mode de règlement permet aux usagers de ne plus utiliser de chèques ou de numéraire, et ainsi éviter les oublis de règlement, et pour la collectivité de sécuriser et d'accélérer l'encaissement des produits locaux et permet un gain de temps pour les agents.

La mise en place du prélèvement pourrait se faire à compter du 1er Janvier 2018.

Vote 44/2017 : à l'unanimité 23 oui

6/ Délibération autorisant M. le Maire à signer une convention de mise à disposition de service « jeunesse-centre de loisirs » avec la CCPC.

M. le Maire rappelle que suite à la prise de compétence par la CCPC, la commune met à disposition son service Jeunesse pour l'exercice de la compétence communautaire « animation jeunesse » afin d'assurer les fonctions de direction et d'animation du centre de loisirs du mercredi à Coutiches.

Vote 45/2017 : à l'unanimité 23 oui

7/ Création et remise en état des trottoirs Rue Hallouchery, Rue du Molinel, Rue de Fâches RD930, Route Nationale le long de la RD938.

M. le Maire fait part à l'assemblée du résultat de la commission d'appel d'offres du Mardi 12 Septembre 2017, pour les travaux de rénovation repris ci-dessus.

Il rappelle que 5 entreprises ont déposé un dossier à savoir :

| Plis n° | Entreprises | Montant (euros H.T.) Tranche Ferme | Montant (euros H.T.) Tranche Ferme + Tranche Optionnelle n°1 | Montant (euros H.T.) Tranche Ferme + Tranche Optionnelle n°2 Hors Variante Obligatoire n°1 | Montant (euros H.T.) Tranche Ferme + Tranche Optionnelle n°2 Avec Variante Obligatoire n°1 | Montant (euros H.T.) Tranche Ferme + Tranches Optionnelles n°1 et 2 Hors Variante Obligatoire n°1 | Montant (euros H.T.) Tranche Ferme + Tranches Optionnelles n°1 et 2 Avec Variante Obligatoire n°1 |
|---------|-----------------------------|---------------------------------------|---|--|--|---|---|
| 1 | EIFFAGE ROUTE | 298 640,70 € | 374 817,80 € | 357 004,00 € | 361 512,00 € | 433 181,10 € | 437 689,10 € |
| 2 | TRAVAUX PUBLICS DE L'ARTOIS | 299 134,79 € | 375 407,02 € | 356 436,34 € | 361 678,04 € | 432 708,57 € | 437 950,27 € |
| 3 | D.T.R. | 287 769,50 € | 364 248,50 € | 348 394,00 € | 353 454,00 € | 424 873,00 € | 429 933,00 € |
| 4 | SAS EJM | 400 750,00 € | 518 000,00 € | 485 667,00 € | 494 522,00 € | 602 917,00 € | 611 772,00 € |
| 5 | JEAN LEFEBVRE | 276 501,50 € | 360 096,20 € | 332 455,45 € | 338 527,45 € | 416 050,15 € | 422 122,15 € |

Après avoir analysé les offres, la commission décide de retenir l'offre de l'entreprise **JEAN LEFEBVRE** avec le montant suivant : **422 122,15 € HT** correspondant à la Tranche ferme + Tranches optionnelles n°1 et 2 Avec Variante Obligatoire n°1

M. le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir entériner la décision de la Commission d'Appel d'offres.

Vote 46/2017 : à l'unanimité 23 oui

❖A. Debarge demande la date du début des travaux ; M. Le Maire répond que c'est ceux de la rue de Fâches qui commenceront en priorité, et ce, avant le 31 décembre 2017.

❖M. Le Maire annonce que des panneaux limitant la vitesse rue du Crupez seront installés très prochainement.

8/ Délibération complémentaire autorisant M. le Maire à signer une convention pour le produit des amendes de police de l'année 2013.

M. le Maire rappelle la délibération N°32/2014 ayant pour objet la demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police de l'année 2013, pour l'installation d'équipements de régulation sur la RD30 : 2 radars de vitesse pédagogiques.

Vote 47/2017 : à l'unanimité 23 oui

9/ NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN-SIAN - COMITES SYNDICAUX DES 24 MARS ET 21 JUIN 2017

-Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN des commune d'ESCAUTPONT (Nord), de CUVILLERS (Nord), d'OSTRICOURT, de THUMERIES (Nord), de CAULLERY (Nord), LA SELVE (Aisne), de LA MALMAISON (Aisne).

Vote 48/2017 : à l'unanimité 23 oui

9/ Achat ponctuel de livres « Coutiches, la correspondance des soldats pendant la grande guerre. »

M. le Maire informe l'assemblée que M. Stéphane TRELA a réalisé un livre qui s'intitule « Coutiches, la correspondance des soldats pendant la grande guerre ». Cet ouvrage a été imprimé en un certain nombre d'exemplaires par Imprim'vert à Mérignac (Gironde) pour le compte de Monsieur Stéphane Tréla. Dans ce cadre, M. le Maire propose l'achat et insiste sur le fait qu'il s'agit bien d'un achat ponctuel de 60 exemplaires à 25 euros le livre soit 1 500 euros pour la Commune dans le but de les offrir lors de certaines manifestations. Il indique également que cette dépense sera imputée au compte « 6238 « Divers ».

Vote 49/2017 : à l'unanimité 23 oui

10/ Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

M. Le Maire propose le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique Territoriale relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois allant du 1^{er} Novembre 2017 au 31 Octobre 2018 inclus.

Cet agent assurera des tâches techniques d'exécution dans le domaine du bâtiment et des espaces verts à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.

Vote 50/2017 : à l'unanimité 23 oui

❖P. Laurent précise que cette délibération est prise pour une personne en contrat C.U.I avec la commune. (Type de contrat qui ne sera pas renouvelé donc remplacé par un CDD grâce à la délibération).

Quelques chiffres sont également donnés quant au coût des contrats pour la commune :

-C.U. I : taux horaire pour la commune → 4€27

-Contrat avenir : taux horaire pour la commune → 3€75

-C.D. D : taux horaire pour la commune → 15€

→DIVERS

❖Inauguration de la mairie le 18 novembre 2017 à 10h30 ; portes ouvertes de 14h30 à 17h30(accueil public)

❖ Les noms des nouvelles rues du clos de l'Houssoye auront un lien avec le centenaire de la fin de la première guerre mondiale.

❖ Ateliers « CLIC » le jeudi de 14h à 16h dès le 23 novembre 2017 (mémoire, vie à domicile, protection contre les abus, chutes et adaptation dans le logement, équilibre alimentaire, qualité du sommeil, bon usage des médicaments et gestes de premiers secours.)

❖ Un sondage sur le portage des repas à domicile a été réalisé par la CCPC ; les personnes bénéficiant de ce service sont globalement satisfaites.

❖ Vendredi 1^{er} décembre : pot du personnel de la mairie

❖ P. Laurent informe l'assemblée que la commune a quelques soucis avec la friterie ambulante installée sur le parking du pont. La propriétaire doit de l'argent à la mairie et cette personne reste injoignable.

→ TOUR DES COMMISSIONS/QUESTIONS

❖ L. Rousseau/affaires agricoles : Le curage des fossés a été réalisé, L. Rousseau remercie les agriculteurs qui ont apporté leur aide.

❖ D. Bécart/communication : L'an prochain, il y aura 3 parutions du bulletin (février, juin et octobre)

❖ D. Décarpenterie/Fêtes et cérémonies : 18 octobre 2017, calendrier des fêtes. 11 novembre, armistice. 05 décembre, cérémonie commémorative AFN. 17 décembre, arbre de Noël organisé par la municipalité.

Une exposition célébrant le centenaire de la fin de la première guerre mondiale est en préparation.

❖ O. Sergent/associations : Création d'une nouvelle association de couture « Au fil et en mesures » destinée aux enfants et adultes (association présente sur 2 communes : Coutiches et Bersée)

❖ C. Siros demande où en est le projet des services techniques ; M. Le Maire dit avoir rencontré le propriétaire des ateliers du Pévèle qui lui a confirmé qu'il vendait bien à la mairie ses locaux.

La séance est levée à 20h25.

